

Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), novembre 2011

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. L'aire d'occurrence au Canada (par province, territoire ou océan) et l'historique des désignations de statut sont fournis pour chaque espèce sauvage.

Mammifères

Chien de prairie

Cynomys ludovicianus

Menacée

Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation

Ce petit mammifère est limité à une population relativement petite dans le sud de la Saskatchewan. Le changement de statut d'espèce préoccupante à espèce menacée est fondé principalement sur la menace de l'augmentation des sécheresses et la peste sylvatique, lesquelles pourraient causer d'importants déclin de populations si elles se produisent fréquemment. Les prédictions pointent vers une augmentation de la fréquence des sécheresses en raison des changements climatiques. La peste sylvatique a été enregistrée pour la première fois en 2010. Bien que la population canadienne se trouve dans une aire protégée, elle existe dans une petite zone et elle est isolée des autres populations, lesquelles sont toutes situées aux États-Unis.

Répartition SK

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1978. Réexamen et confirmation du statut en avril 1988, avril 1999 et novembre 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2011.

Pica à collier

Ochotona collaris

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette petite espèce apparentée au lapin est une relique béringienne qui est restreinte aux talus d'éboulis dans les zones alpines dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette région comprend plus de la moitié de l'aire de répartition mondiale de l'espèce et subit des changements liés au climat dans l'habitat, la température et les précipitations à une vitesse plus élevée que partout ailleurs au Canada. Une sensibilité démontrée à la variabilité du climat, associée à une faible capacité de dispersion et à la nature naturellement fragmentée de ses populations augmentent la vulnérabilité de ce petit mammifère aux changements climatiques. L'espèce est bien étudiée dans une partie très limitée de son aire de répartition, cependant l'information de base sur les tendances démographiques à l'échelle de l'aire de répartition ainsi qu'une compréhension claire de l'étendue et de la gravité des répercussions climatiques sur l'espèce et son habitat dans les prochaines décennies sont limitées. Toutefois, la meilleure information disponible suggère que l'espèce peut être particulièrement sensible à un changement climatique, incluant des augmentations concomitantes dans la variabilité des précipitations, menant ainsi à une diminution de la disponibilité de l'habitat. Le potentiel de répercussions négatives des changements climatiques sur la persistance de l'espèce à long terme est important.

Répartition YT NT BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2011.

Oiseaux

**Paruline polyglotte de la sous-espèce
*auricollis***

Icteria virens auricollis

En voie de disparition

Population des montagnes du Sud

Critères d'évaluation C2a(ii)

Justification de la désignation

Cette sous-espèce est associée spécifiquement aux habitats composés de fourrés arbustifs et se trouve à la limite nord de son aire de répartition au Canada. La petite population, qui est limitée à l'aire écologique des montagnes du Sud en Colombie-Britannique, est restreinte à un type particulier d'habitat riverain. Un certain nombre de menaces ont été identifiées comme étant de graves préoccupations, incluant le piétinement des fourrés de rosiers par le bétail, l'entretien des routes et l'urbanisation, l'exploitation agricole et l'aménagement hydroélectrique potentiel de la rivière Similkameen.

Répartition BC

Historique du statut

La population des montagnes du Sud de la sous-espèce *auricollis* a été désignée « menacée » en avril 1994. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2000 et en novembre 2011.

**Paruline polyglotte de la sous-espèce
*virens***

Icteria virens virens

En voie de disparition

Critères d'évaluation C2a(i,ii); D1

Justification de la désignation

Cette sous-espèce est associée spécifiquement aux habitats composés de fourrés arbustifs et se trouve à la limite nord de son aire de répartition au Canada. Sa population dans le sud de l'Ontario est distribuée localement et très petite. Depuis la production du dernier rapport de situation, la population de l'Ontario a fait l'objet de déclin, en raison de la perte d'habitat. Le potentiel d'une immigration de source externe a également été réduit de façon considérable, car le déclin des populations est observé dans la majeure partie du nord-est de l'aire de répartition de cette sous-espèce.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1994. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2011.

**Paruline polyglotte de la sous-espèce
*auricollis***

Icteria virens auricollis

Non en péril

Population des Prairies

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette sous-espèce est associée spécifiquement aux habitats composés de fourrés arbustifs et se trouve à la limite nord de son aire de répartition au Canada. La population distincte qui est présente dans l'aire écologique des Prairies est restreinte aux systèmes riverains et est relativement petite. Cependant, la population semble être stable et potentiellement en croissance. Peu de menaces ont été identifiées comme étant de graves préoccupations.

Répartition AB SK

Historique du statut

La population des Prairies de la sous-espèce *auricollis* a été désignée « non en péril » en avril 1994, en novembre 2000, et en novembre 2011.

Amphibiens

Grenouille-à-queue côtière

Ascaphus truei

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette grenouille inhabituelle appartenant à une ancienne lignée a une répartition éparse dans l'ouest de la Colombie-Britannique, où l'espèce occupe les cours d'eau frais, limpides et à débit rapide des montagnes et à proximité des forêts plus vieilles. On observe toujours une perte et une dégradation des habitats en raison de l'exploitation forestière et d'autres activités humaines qui se produisent dans une grande partie de l'aire de répartition de l'espèce au Canada. L'envasement des ruisseaux de reproduction et la perte du couvert des forêts plus vieilles liés à l'utilisation des ressources constituent les menaces principales. Les menaces identifiées dans l'évaluation précédente de 2000 continuent à dégrader et à fragmenter les habitats, et de nouvelles menaces, comme les projets indépendants d'hydroélectricité au fil de l'eau, ont le potentiel d'augmenter rapidement et de manière généralisée dans l'ensemble de l'aire de répartition canadienne de cette espèce. Les besoins de l'espèce en matière d'habitat spécialisé, les caractéristiques du cycle biologique qui comprennent un potentiel de reproduction faible, et la répartition éparse rendent ces grenouilles particulièrement vulnérables aux activités humaines et aux changements climatiques.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2011.

Poissons

Aiguillat commun du Pacifique Nord

Squalus suckleyi

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce petit requin est largement répandu dans le Pacifique Nord dans les eaux du plateau continental de l'ouest du Canada. En moyenne, six petits naissent tous les deux ans; la période de gestation (entre 18 et 24 mois) est l'une des plus longues périodes connues pour un vertébré, et l'âge de maturité sexuelle de la femelle (35 ans) est l'un des plus avancés. Cette espèce est sujette à la mortalité liée à la pêche dirigée et en tant que prise accessoire. Cette espèce demeure relativement abondante dans les eaux canadiennes, mais sa faible fécondité, la longue durée de génération (51 ans), l'incertitude à l'égard des tendances dans l'abondance des individus matures, la diminution de la composition en fonction de la taille et la vulnérabilité démontrée à la surpêche constituent des sources de préoccupation.

Répartition Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2011.

Flétan atlantique

Hippoglossus hippoglossus

Non en péril

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Largement répandue dans le Canada atlantique, du plateau continental du Labrador jusqu'au banc Georges et le golfe du Maine, cette espèce atteint une taille maximale très importante (3 m) et a une durée de génération relativement longue (plus grande que 21 ans). L'abondance au Canada est probablement faible comparativement aux niveaux historiques, en raison d'un niveau important de prises à la fin des années 1880 et au début des années 1900. Les relevés au chalut fournissent les seuls indices d'abondance à long terme, mais ils offrent peu de renseignements sur les individus matures, lesquels peuvent éviter les engins de chalutage. Les indices collectés lors de la pêche à la palangre offrent un meilleur échantillonnage des individus matures, mais les séries chronologiques sont relativement courtes. Depuis les années 1970, les indices d'abondance portant sur les Grands Bancs et le plateau continental du Labrador ont diminué, mais connaissent une augmentation depuis 2002. Les indices d'abondance montrent des augmentations, notamment depuis les années 1990, sur le plateau continental néo-écossais et dans le golfe du Saint-Laurent. Les pêches (pêche dirigée et prises accessoires) n'étaient généralement soumises à aucune restriction avant les années 1980. Depuis, les mesures de

gestion comprennent des limites de prises dans la plupart des régions et une obligation de relâcher les individus de petite taille. Cependant, les limites de prises ont été dépassées par le passé, et la taille minimale est inférieure à la taille à maturité. Toutefois, une analyse récente de la population du plateau continental néo-écossais et du sud des Grands Bancs indique que la population est productive, que son abondance est supérieure au niveau qui donnerait un rendement soutenu maximal, et que la mortalité liée à la pêche est en dessous d'un rendement soutenu maximal.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « non en péril » en novembre 2011.

Arthropodes

Nécrophore d'Amérique

Nicrophorus americanus

Disparue du pays

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Il y a suffisamment d'information pour indiquer qu'aucun individu de cette espèce sauvage n'existe encore au Canada. Cette information comprend : (1) que ce grand insecte remarquable et reconnaissable n'a pas été observé depuis 39 générations; (2) qu'il n'a pas été observé malgré le décuplement du nombre d'entomologistes de terrain et une estimation de 300 000 nuits de piégeage général où au moins une partie de ce piégeage auraient dû mené à la capture de cette espèce, ainsi que des études sur les coléoptères nécrophages qui n'ont pas permis de révéler sa présence; (3) que cet insecte attiré par la lumière n'a pas encore été vu dans des milliers de pièges lumineux; (4) qu'une récente recherche dirigée dans la zone générale où l'espèce a été observée les dernières fois il y a 60 ans et 39 ans n'ont pas permis de trouver l'espèce.

Répartition ON QC

Historique du statut

Espèce désignée « disparue du pays » en novembre 2011.

Asile de l'Okanagan

Efferia okanagana

En voie de disparition

Critères d'évaluation B2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette espèce endémique canadienne n'est présente que dans cinq localités dans une très petite zone du centre-sud de la Colombie-Britannique. L'habitat de prairie de l'espèce est limité et continue de faire l'objet d'une dégradation. Les menaces comprennent l'introduction et la propagation des espèces envahissantes, les changements dans le régime des feux, la dérive de pesticides et l'utilisation sans restriction de véhicules tous terrains.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2011.

Mollusques

Épioblasme tricorne

Epioblasma triquetra

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette petite moule d'eau douce ne se trouve actuellement que dans deux rivières du sud de l'Ontario. Une autre population pourrait toujours survivre dans la rivière Thames où une coquille fraîche a été trouvée en 1998. L'évaluation initiale du COSEPAC (2001) a conclu que cette espèce avait disparu de la plus grande partie de son aire de répartition canadienne et qu'elle était limitée à la rivière Sydenham. Cependant, des moules vivantes provenant d'une population reproductrice ont été trouvées par la suite dans la rivière Ausable, et ce, à partir de 2006. Les deux populations restantes se trouvent dans des zones de culture intensive et sont exposées à l'envasement et à la pollution, l'envasement étant particulièrement problématique. Les moules zébrées envahissantes ont rendu la majeure partie de l'habitat historique non

convenable. Une espèce de poisson envahissante, le gobie à taches noires, pourrait représenter une nouvelle menace en rentrant en compétition avec les deux poissons-hôtes connus de la forme larvaire de la moule et en se nourrissant de jeunes moules.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2001. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2011.

Plantes vasculaires

Buchnéra d'Amérique

Buchnera americana

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(ii,iii,iv)+2ab(ii,iii,iv)

Justification de la désignation

Une plante herbacée hémiparasite qui est retrouvée en trois petites populations dans l'habitat de dunes des Grands Lacs, dans le sud-ouest de l'Ontario. La taille réduite de sa population et les menaces liées aux changements des niveaux d'eau, à la perturbation des processus naturels, dont la suppression des feux, aux activités récréatives, et aux plantes envahissantes soumettent cette espèce à un risque continu.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1985. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1998. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en novembre 2011.

Carex faux-lupulina

Carex lupuliformis

En voie de disparition

Critères d'évaluation B2ab(ii,iii,iv,v); C2a(i); D1

Justification de la désignation

Au Canada, ce carex rare est présent dans le sud de l'Ontario et du Québec où moins de 250 plants matures ont été trouvés. Il y a eu des pertes de populations historiques considérables attribuables à la construction domiciliaire et à d'autres formes d'utilisation des terres. Les déclinés que l'on continue d'observer sont attribuables aux inondations tardives, au drainage des terres, aux espèces exotiques envahissantes, aux activités récréatives, à l'érosion, aux dépôts de déchets, à la régulation des régimes hydriques, et à l'expansion résidentielle et urbaine. Les efforts de rétablissement ont inclus la réintroduction dans trois sites au Québec.

Répartition ON QC

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1997. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en mai 2000 et en novembre 2011.

Drave du Yukon

Draba yukonensis

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii)c(iv)+2ab(iii)c(iv)

Justification de la désignation

Cette petite moutarde herbacée est limitée à l'échelle mondiale à un complexe de prés dans le sud-ouest du Yukon, elle ne se trouve à aucun autre endroit sur Terre. Le complexe de prés est menacé par les activités industrielles, la proximité des zones d'habitation humaine, les espèces envahissantes ainsi que le piétinement par les humains et l'empiètement par la forêt. On prévoit que l'utilisation des prés par les humains augmentera, et l'empiètement par des espèces ligneuses en raison de la succession naturelle entraîne un déclin de l'habitat convenable.

Répartition YT

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2011.

Isotrie verticillée*Isotria verticillata***En voie de disparition**Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii); D1Justification de la désignation

Historiquement, cette orchidée n'a été trouvée qu'à seulement trois sites en Ontario et elle n'a pas été observée depuis 1996 malgré les recherches effectuées dans deux des trois sites connus auparavant. L'espèce a besoin de forêts décidues ou mixtes, riches et humides, sur sol sablonneux avec de l'humus en abondance. La qualité de cet habitat continue de connaître un déclin en raison du piétinement et en raison des plantes et vers de terre exotiques. Il est possible que l'espèce existe toujours au Canada étant donné qu'un grand nombre d'orchidées sont connues pour avoir de longues périodes de dormance et sont souvent présentes en très faible nombre.

Répartition ONHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1986. Réexamen et confirmation du statut en avril 1998, en mai 2000, et en novembre 2011.

Plantain à feuilles cordées*Plantago cordata***En voie de disparition**Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)Justification de la désignation

Au Canada, seulement deux populations de cette espèce semi-aquatique sont connues, les deux se trouvant dans des parcelles de forêt humide non perturbées de la zone carolinienne du sud-ouest de l'Ontario. L'espèce a connu un déclin dans l'ensemble de son aire de répartition en raison de la détérioration ou de la perte de ruisseaux clairs et peu profonds et de suintements dans lesquels elle se trouve. La petite aire de répartition et les besoins spécifiques de cette espèce en matière d'habitat la rendent vulnérable au déclin de la qualité de l'habitat. Les principales menaces comprennent la récolte du bois, le ruissellement des terres agricoles, l'altération des habitats riverains ainsi que d'autres activités qui contribuent à l'eutrophisation ou à l'envasement de l'habitat aquatique.

Répartition ONHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1985. Réexamen et confirmation du statut en avril 1998, en mai 2000, et en novembre 2011.

Pycnanthème gris*Pycnanthemum incanum***En voie de disparition**Critères d'évaluation B1ab(iii,iv)+2ab(iii,iv)Justification de la désignation

Historiquement, cette plante vivace a une petite aire de répartition au Canada, où seulement deux populations existent le long des falaises de Hamilton en Ontario. Son habitat très particulier, qui est limité à une petite zone du littoral des falaises, rend l'espèce particulièrement vulnérable. Les principales menaces à sa persistance sont l'empiètement des espèces envahissantes, la perte d'habitat causée par l'érosion et la suppression des feux, laquelle contribue à une succession vers des types d'habitat non convenables.

Répartition ONHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1986. Réexamen et confirmation du statut en avril 1998, en mai 2000, et en novembre 2011.

Triphysaire versicolore*Triphysaria versicolor***En voie de disparition**Critères d'évaluation B1b(iii)c(iv)+2b(iii)c(iv)Justification de la désignation

Cette petite plante annuelle hémiparasite se trouve dans les mares printanières et les suintements dans les écosystèmes du chêne de Garry dans le sud de l'île de Vancouver. Sa petite aire de répartition, les fluctuations du nombre d'individus

matures et le petit nombre de localités en plus de la destruction des individus et la dégradation de l'habitat en raison des activités récréatives, du broutage par les Bernaches du Canada introduites, de la concurrence des espèces végétales envahissantes, et de la construction domiciliaire soumettent cette espèce à un risque continu.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1998. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en novembre 2011.

Baccharis à feuilles d'arroche

Baccharis halimifolia

Menacée

Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation

Cette espèce fait partie de la flore de la plaine côtière de l'Atlantique. Cet arbuste canadien rare et isolé est restreint à un habitat de marais salé très particulier dans le sud de la Nouvelle-Écosse. Son habitat côtier est en déclin en raison de l'augmentation de l'aménagement du littoral. De plus, les effets des changements climatiques, incluant l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation et la fréquence des ondes de tempête, mèneront à la perte et à la dégradation de l'habitat et auront des répercussions sur les individus au cours des quelques prochaines décennies.

Répartition NS

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2011.

Buchloé faux-dactyle

Bouteloua dactyloides

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette graminée est présente dans des zones restreintes de prairies reliques à herbes courtes dans le sud de la Saskatchewan et du Manitoba. Les menaces qui pèsent sur cette espèce comprennent l'exploitation de mines de charbon à ciel ouvert, les espèces exotiques envahissantes et la prolifération de la végétation ligneuse et de l'herbe haute qui étaient autrefois contrôlées par le broutage du bison et le feu. Cependant, des efforts de relevés récents ont permis d'accroître le nombre connu de populations et, par conséquent, l'espèce n'est plus menacée.

Répartition SK MB

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1998. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2001. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en novembre 2011.

Dalée velue

Dalea villosa

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Une légumineuse herbacée vivace qui vit dans les paysages de dunes des prairies du centre-sud de la Saskatchewan et du sud-ouest du Manitoba. Les menaces qui pèsent sur l'étendue et la qualité de l'habitat se poursuivent, incluant l'absence de feux, permettant ainsi l'empiètement de la végétation concurrente, les espèces végétales exotiques envahissantes, le trafic lié aux activités récréatives, l'extraction de sable ainsi qu'un déclin général dans l'habitat sablonneux et ouvert. Toutefois, un plus grand effort d'échantillonnage a permis de constater que la taille de la population est plus importante. Par conséquent, le niveau de risque est maintenant jugé comme étant nettement plus faible.

Répartition SK MB

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1998. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en novembre 2011.

Mousses

Bartramie de Haller

Bartramia halleriana

Menacée

Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v); C2a(i)

Justification de la désignation

En Amérique du Nord, cette mousse n'est trouvée qu'au Canada, dans une zone limitée des montagnes Rocheuses en Alberta et à proximité, en Colombie-Britannique. L'espèce a besoin d'un habitat spécialisé et est restreinte aux falaises non calcaires ou aux talus des forêts de basse altitude et à humidité élevée. L'espèce montre également une faible capacité de dispersion. On ne trouve cette espèce que dans neuf localités. Deux des localités comprennent plus de 60 % du nombre total d'individus matures et sont menacées par l'aménagement hydroélectrique. De plus, l'espèce est sujette à un certain nombre de menaces dans la plupart des sites, incluant les perturbations de l'habitat causées par le feu, l'exploitation forestière et l'infestation par le dendroctone du pin ponderosa. La mousse est disparue d'une localité.

Répartition BC AB

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2001. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2011.

Lichens

Pseudévernie fantôme

Pseudevernia cladonia

Non en péril

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce lichen est présent principalement dans les forêts montagnardes ennuagées au Québec et dans les forêts brumeuses côtières au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Dans les deux situations, côtière et montagnarde, l'espèce se trouve dans les forêts humides d'épinettes et de sapins où elle se reproduit par fragmentation et, très rarement, par reproduction sexuée. Depuis le dernier rapport de situation, un grand nombre de nouvelles localités ont été découvertes dans les trois provinces; de récents inventaires permettent d'estimer qu'il existe plus de trois millions d'individus dans 41 localités. Cependant, à long terme, les changements climatiques et les menaces d'origine anthropique pourraient entraîner une baisse des populations de ce lichen.

Répartition QC NB NS

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 2006. Réexamen du statut et inscription à la catégorie « non en péril » en novembre 2011.

25/11/2011